

# CONVENTION EXCEPTIONNELLE DE MISE A DISPOSITION DE SALLE

## Entre le CLAP Collectif Lodévois des Aptitudes Partagées et :

Association : .....

Représentant : .....

Tel : .....mail : .....

Adresse : .....

Personne référente au CLAP nom et tel : .....

Le preneur pourra disposer de la ou les salle(s) suivantes de l'immeuble (9 av Denfert à Lodève) géré par le CLAP : Numéro de salle(s) : .....

Pour une activité de : .....

Date(s) de l'activité : .....

Horaires : .....

Nombre de personnes attendues .....

## Participation financière Adhésion au CLAP à prix libre nécessaire

La participation financière est fixée par la grille de tarif .

- La participation financière des « utilisateurs » est en fixée par la grille des tarifs et payable d'avance.
- La participation financière des « bénévoles réguliers » et « administrateurs » est en conscience de l'investissement bénévole effectué et des charges du Clap (= 2000€/mois). Payable d'avance.

### **NOTA : les participations sont payables en avance par virement.**

- Paiement par virement bancaire sur le compte du Clap.

IBAN : FR76 1350 6100 0085 1096 8165 887 BIC : AGRIFRPP835

**Montant participation financière :** .....

**Clés :** merci de contacter votre personne référente au CLAP minimum 5 jours avant votre stage pour avoir les clés . Une caution de 5 € pour les clés vous sera demandée et remise lorsque vous rendrez les clés au référent.

## Précisions :

- Le preneur doit **être en règle au niveau de la loi** en ce qui concerne sa comptabilité et ses charges sociales si il est salarié de son association ou si il a du personnel.
- Le preneur certifie avoir une **assurance responsabilité civile** pour son activité et s'engage à **utiliser le local uniquement pour l'activité prévue par la présente convention**. Il est responsable de son activité et des gens qui y participent.

### **Le preneur s'engage :**

- à rendre le local **en temps et en heure et propre** : passer un coup de balais et serpillère dans la salle, laver, essuyer, ranger la vaisselle utilisée, ne pas laisser de nourriture dans le frigo, emmener ses poubelles.
- à **ne pas entreposer de matériel** sans accord avec le collectif. Son matériel est sous sa seule responsabilité (perte, vol, ...).
- **des arrhes** sont demandés à la signature de la convention pour réserver le créneau.(voir tarifs)
- **En cas d'annulation** de la convention les arrhes ne sont pas remboursées.
- **En cas de comportement non adapté**, le CLAP se réserve le droit de résilier la présente convention.

le preneur a pris connaissance et accepte la **charte d'utilisation des salles, le règlement intérieur du CLAP et les statuts**

La présente convention est valable du ..... au .....

Fait à Lodève le :

Nom et signature d'un membre du CA du CLAP

Nom et Signature du preneur